

Valérie André

Expert-comptable associée  
Commissaire aux comptes

François Caillaud

Expert-comptable associé  
Commissaire aux comptes

Raoul Dauger

Expert-comptable associé  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION AFPIA-SOLFIZA

Rue Alfred de Vigny  
85607 MONTAIGU CEDEX

-----

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 Décembre 2019**

**Ce rapport contient 21 pages**

## **ASSOCIATION AFPIA-SOLFIA2A**

siège social :  
Rue Alfred de Vigny  
85607 MONTAIGU CEDEX  
n° SIRET :  
451 014 971 00019

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée générale de l'AFPIA SOLFIA2A,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 10 avril 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AFPIA SOLFIA2A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AFPIA SOLFIA2A à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'Association et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'AFPIA SOLFI2A à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 1<sup>er</sup> juillet 2020



François CAILLAUD

ACCIO LA ROCHE SUR YON  
Commissaire aux Comptes

## Annexe

*Description détaillée  
de nos responsabilités de commissaire aux comptes  
relatives à l'audit des comptes annuels*

## *Description détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# Comptes annuels

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

# Bilan actif

## Association AFPIA SOLFI2A

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	226 961	202 517	24 444	17 281	
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>226 961</b>	<b>202 517</b>	<b>24 444</b>	<b>17 281</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	311 387	137 811	173 575	189 999
		Constructions	3 819 721	2 420 524	1 399 196	1 549 962
Inst.techniques, mat.out.industriels		1 924 370	1 634 603	289 767	376 906	
Autres immobilisations corporelles		179 618	174 156	5 462	11 504	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours		63 320		63 320	25 080	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>6 298 417</b>	<b>4 367 096</b>	<b>1 931 321</b>	<b>2 153 453</b>		
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Autres immobilisations financières	1 342		1 342	1 322		
<b>TOTAL</b>	<b>1 342</b>		<b>1 342</b>	<b>1 322</b>		
<b>Total I</b>		<b>6 526 721</b>	<b>4 569 613</b>	<b>1 957 107</b>	<b>2 172 058</b>	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements	10 060		10 060	9 809
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises					
	<b>TOTAL</b>	<b>10 060</b>		<b>10 060</b>	<b>9 809</b>	
	Avances et acomptes versés sur commande		123		123	150
	Créances	Créances usagers et comptes rattachés	263 239	14 204	249 035	373 618
		Autres créances	512 340		512 340	823 065
	<b>TOTAL</b>	<b>775 580</b>	<b>14 204</b>	<b>761 376</b>	<b>1 196 683</b>	
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		499 880		499 880	499 880	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		1 484 015		1 484 015	1 025 218	
Charges constatées d'avance (4)	31 748		31 748	31 120		
<b>Total II</b>	<b>2 801 409</b>	<b>14 204</b>	<b>2 787 205</b>	<b>2 762 862</b>		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>9 328 131</b>	<b>4 583 818</b>	<b>4 744 313</b>	<b>4 934 921</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



# Compte de résultat

## Association AFPIA SOLFI2A

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires	236 699	218 654	
	Autres services	723 202	921 784	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)</b>	<b>959 901</b>	<b>1 140 438</b>	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	979 794	977 068	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	31 145	20 720		
Autres produits	46 790	56 642		
	<b>Total des produits d'exploitation I</b>	<b>2 017 631</b>	<b>2 194 870</b>	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	77 885	86 249
		Variation de stocks	-250	-114
	Autres achats et charges externes (1)		765 101	879 671
	Impôts, taxes et versements assimilés		55 104	58 383
	Salaires et traitements		678 922	676 388
	Charges sociales		245 365	266 059
		amortissements	342 242	343 241
		provisions		
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		
		• sur actif circulant : provisions	445	712
		• pour risques et charges : provisions	33 916	13 388
Subventions accordées par l'association				
Autres charges		979	10 279	
	<b>Total des charges d'exploitation II</b>	<b>2 199 713</b>	<b>2 334 259</b>	
	<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-182 081</b>	<b>-139 389</b>	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés			
	Déficits ou excédents transférés			
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	7 521	9 548	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des produits financiers V</b>	<b>7 521</b>	<b>9 548</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des charges financières VI</b>			
	<b>Résultat financier (V-VI)</b>	<b>7 521</b>	<b>9 548</b>	
	<b>Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-174 560</b>	<b>-129 840</b>	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

# Compte de résultat

## Association AFPIA SOLFI2A

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019  
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018  
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 019	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	279 959	274 707
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels VII</b>	<b>289 979</b>	<b>274 707</b>
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200	400
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles VIII</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>289 779</b>	<b>274 307</b>
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	27 858	31 445
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits (I-III+V+VII+XI) XIII		2 315 133	2 479 127
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		2 227 771	2 366 104
<b>Excédent ou déficit (XIII-XIV)</b>		<b>87 361</b>	<b>113 022</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Produits</b>			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>Charges</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

# AFPIA SOLFI2A

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**Montants exprimés en EUR**

## **1 Faits majeurs**

### **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

L'exercice n'a été marqué par aucun fait marquant.

### **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Nature de l'immobilisation	Invest. directs	
	(+)	(-)
Logiciels	29 412	-

#### *Amortissements*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans

#### 2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Invest. directs	
	(+)	(-)
Terrain	-	-
Agencements terrain	-	-
Constructions	-	-
Agencements constructions	5 129	-
Installations techniques, matériel et outillage	52 731	-
Matériel de transport	-	-
Matériel et mobilier de bureau	-	-
Immobilisations en cours	1 760	-
	63 320	25 080
<b>Total</b>	<b>122 940</b>	<b>25 080</b>

### *Amortissements*

Les amortissements économiquement justifiés correspondant à la dépréciation des biens sont calculés selon le mode linéaire.

<b>Types d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Agencements terrain	Linéaire	10 à 20 ans
Constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Agencements des constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel entretien, atelier	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

#### **2.1.3 Stocks**

Les stocks de matière d'œuvre sont valorisés au prix de la dernière facture.

#### **2.1.4 Actif circulant**

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

#### **2.1.5 Provision sur créances**

Le solde des clients douteux est, au 31 décembre 2019, de 16 876 €.

La provision pour créances douteuses s'élève à 14 204 €.

#### **2.1.6 Disponibilités**

Le compte courant bancaire CIO de l'AFPIA est géré dans le cadre d'un contrat spécifique avec la banque qui génère des placements financiers par le biais d'un compte miroir.

Les produits financiers se sont élevés à 7 522 € au cours de l'exercice 2019, contre 9 549 € l'année dernière.

#### **2.1.7 Comptes de régularisation**

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 31 749 €, sont liées à l'exploitation.

### 2.1.8 Produits à recevoir

— Facture à établir :	11 871 €
— Subvention à recevoir sur investissements :	238 094 €
— Subvention d'exploitation à recevoir :	247 147 €
— Remboursements de formation et d'assurance :	<u>1 128 €</u>
	<b>498 240 €</b>

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Fonds associatifs

Les fonds associatifs s'élèvent à 4 227 245 € au 31 décembre 2019. Dans les fonds associatifs figurent les subventions d'investissements pour un montant net de 1 804 059 €.

#### 2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
Fonds statutaires	399 697	-	-	399 697
<b>Réserves</b>				
Autres réserves utilisées	1 823 104	-	-	1 823 104
Report à nouveau	-	113 022	-	113 022

Les fonds statutaires se composent d'une dotation initiale de 399 697 € perçue par l'organisme gestionnaire de l'AFPIA SOLFI2A lors de l'apport partiel d'actif de l'AFPIA en 2003.

L'affectation au report à nouveau de 113 022 € correspond au résultat 2018 du secteur taxable et de l'organisme gestionnaire.

**2.2.1.2 Autres fonds associatifs**

	<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	1 937 004	147 014	279 960	1 804 059

**2.2.2 Provision pour charges**

	<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>
Provision pour charges	13 388	33 916	13 388	33 916

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, au titre de l'indemnité de départ à la retraite, s'élève à 107 752 €. Cet engagement a été déterminé à partir de la méthode des unités de crédits projetées et des paramètres suivants :

- Age de départ à la retraite : 62 ans ;
- Taux d'actualisation : 1,00 % ;
- Taux de progression des salaires : 1 % par an ;
- Table de mortalité : TV 88/90 ;
- Taux de turnover : 1,00 %.

L'association a souscrit à un contrat Passifs sociaux auprès d'un organisme externe en 2017. La situation au 31 décembre 2019 est de 73 836 €.

La provision pour charges présente au passif du bilan correspond désormais au solde non couvert par l'externalisation soit 33 916 € au 31 décembre 2019.

Ainsi, l'impact sur les comptes correspond à la variation de l'engagement total, soit une charge de 20 528 €.

**2.2.3 Autres dettes**

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an. Les autres dettes correspondent au report de taxe d'apprentissage présenté sur le CFA à la demande de la Région.

**2.2.4 Comptes de régularisation**

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à 25 762 € sont liés à l'exploitation.

**2.2.5 Charges à payer**

— Facture à recevoir :	37 086 €
— Dettes sociales et fiscales :	<u>109 918 €</u>
	<b>147 004 €</b>

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Répartition des produits d'exploitation (hors reprises de provisions et transferts de charges) :

— Prestations de services :	959 901 €
— Subventions d'exploitation :	979 794 €
— Cotisations :	44 700 €
— Autres produits :	<u>2 081 €</u>
	<b>1 986 466 €</b>

#### 3.2 Résultat financier

Le résultat financier qui s'élève à 7 522 € est exclusivement composé des intérêts des placements.

#### 3.3 Résultat exceptionnel

La quote-part des subventions d'équipement virées au compte de résultat s'élève à 279 960 € en 2019.

#### 3.4 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
CFA	-	-
Secteur taxable (Formation continue – SOLFI2A)	-	82 319
Organisme gestionnaire	-	5 041
<b>TOTAL</b>		<b>87 360</b>

## **4 Fiscalité**

L'association ayant une activité accessoire de formation continue, un secteur distinct d'activité a été créé et a fait l'objet d'une déclaration fiscale.

## **5 Informations complémentaires**

### **5.1 Effectif**

L'effectif moyen pour l'exercice 2019 est de 17,70 salariés.

### **5.2 Rémunération des hauts cadres dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration, dirigeants au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Dans la mesure où il y a uniquement deux hauts cadres de direction à l'AFPIA SOLFI2A, il est jugé que l'information concernant le montant de leur rémunération donnerait une indication trop précise sur leur rémunération individuelle.

## **6 Autres informations**

### **Evènements postérieurs à la clôture**

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Cessation temporaire d'activité pour l'activité SOLFI2A ;
- Maintien des cours pour les étudiants en apprentissage par la mise en place de cours à distance ;
- Cessation partielle d'activité pour le personnel administratif et financier.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité et adaptera sa feuille de route en étroite coordination avec ses membres et les différentes commissions.